

Province de Québec
MRC de D'Autray
Municipalité de Saint-Didace

Procès-verbal de la séance de consultation publique du conseil de la Municipalité de Saint-Didace, tenue à 19 h, le 8 avril 2024, en salle de conférence de la Maison de la Rivière Maskinongé située au 531, rue Principale, à Saint-Didace.

À laquelle sont présents les membres du conseil :
Monsieur Sylvain Bélisle, maire-suppléant
Madame Jocelyne Bouchard, conseillère au siège #3
Madame Yolande Simard, conseillère au siège #4
Monsieur Jacques Martin, conseiller au siège #5
Monsieur Pierre Brunelle, conseiller au siège #6

Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 00 sous la présidence du maire-suppléant, Sylvain Bélisle et en présence de la directrice générale et greffière-trésorière, Chantale Dufort, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Monsieur le maire, Yves Germain, annonce l'ouverture officielle de la séance.

Exposé de la réglementation

La greffière-trésorière présente les projets de règlement

Projet de règlement 402-2024, modifiant le règlement original numéro 60-1989-02, intitulé « *Règlement de zonage* », afin d'encadrer l'implantation des chenils sur le territoire de la municipalité de Saint-Didace.

Après quoi, les citoyens présents sont invités à faire connaître leurs observations.

Certains citoyens demandent des précisions sur les normes applicables au niveau urbanistique versus ceux applicables par le contrôleur animalier.

Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 19 h 06.

Sylvain Bélisle
Maire-suppléant

Chantale Dufort
Directrice générale